

*una caritate,
una regula,
similibusque
vivamus moribus*



*Liturgia est culmen
ad quod actio Ecclesiae tendit
et simul fons unde
omnis eius virtus emanat.*

SECRETARIUS LITURGIÆ
Ordinis Cisterciensis

Circulaire liturgique 2018-1

Monastère d'Heiligenkreuz, 04 juillet 2018

Chers Soeurs et Frères,

Depuis juillet 2017 il s'est passé de nouvelles choses dans la charge de la liturgie, qui me permettent de vous envoyer de nouveau une lettre.

Thesaurus Liturgiae O. Cist.

Comme cela avait déjà été signalé dans la lettre de 2017-1, il y a maintenant le «Thesaurus Liturgiae O.Cist.» en ligne. Jusqu'à maintenant il est très peu utilisé. Je me réjouis si cela change et je vous invite tous chaleureusement à y participer. La nouvelle page est accessible sur le site : www.liturgia-ocist.org. Si vous avez des propositions dans la suite pour améliorer, je vous en suis reconnaissant.

Qu'est devenu l'hymnaire cistercien ?

Sr. Michaela Arnaud O.Cist. (Rieunette)

Les premiers Cisterciens étaient arrivés au Nouveau Monastère avec les textes liturgiques en usage à Molesmes. Dans leur ardent désir d'authenticité et de respect de l'intégralité de la Règle, sous l'abbatit d'Etienne Harding, vers 1108 environ, ils envoient des frères à Milan afin de recopier l'hymnaire considéré comme l'authentique de saint Ambroise. Ils constituent ainsi un hymnaire de 34 textes sur 19 mélodies différentes et utilisent cet hymnaire une vingtaine d'années, mais à l'usage, ils n'en sont pas satisfaits : l'ensemble est finalement assez répétitif, et les mélodies ambrosiennes écorchent leurs oreilles bourguignonnes. A la fin des années 1130, après la fin de l'abbatit d'Etienne Harding, le Chapitre Général confie donc à Bernard de Clairvaux la révision de l'Office.

Pour mener à bien ce travail tout en respectant l'avertissement solennel d'Etienne, Bernard et son équipe s'appuient sur l'observation suivante : la Règle mentionne bien 4 fois l'« ambrosianum » pour Vigiles (RB 9,4), Laudes (RB 12,4 ; 13,11) et Vêpres (RB 17,8), mais pour les petites heures elle utilise le mot « hymnus » ; sur cette base sont donc ajoutés à l'hymnaire 21 textes non milanais, réintroduits aux temps et fêtes traditionnels, mais aux Heures de Tierce et de Complies. Tous se trouvaient dans l'hymnaire de Molesmes sauf Summi largitor : il redevient

ainsi possible de chanter les grands classiques tels que *Vexilla regis* pour la semaine sainte, *Conditor alme* en Avent, ou *Quem terra pontus* pour les fêtes de la Vierge. Avec la conscience de travailler selon les mêmes principes que la première génération, on conserve les 34 hymnes primitifs, sauf quelques variantes textuelles faites dans un souci d'orthodoxie. Pour une plus grande variété des textes, on choisit de d'utiliser le principe de la division, couramment pratiqué à l'époque : l'hymne est chanté en entier à Vêpres, une moitié est reprise à Vigiles et l'autre à Laudes.

Les mélodies, quant à elles, sont traitées avec moins de respect : la plupart sont retouchées, 6 simplement éliminées, et d'autres introduites, traditionnelles pour la plupart. Waddell identifie 7 mélodies nouvelles dont les 4 dernières sont des créations cisterciennes : *Optatis votis omnium*, *Almi prophete* (utilisée aujourd'hui pour *Aurea lucis*), *O quam glorifica*, *Deus tuorum militum*, *Mysterium ecclesiae*, *Iesu nostra redemptio* et *Iam Christus astra*, toutes très expressives et d'une grande intensité émotionnelle . On parvient ainsi à un ensemble de 55 textes pour 37 mélodies, qui se transmettra très fidèlement jusqu'au Concile de Trente, avec quelques ajouts conséquents à l'instauration de nouvelles fêtes liturgiques : Solennité du Saint Sacrement, de saint Bernard, de la Visitation ; fêtes de Ste Anne, de saint Joseph, des Anges gardiens.

En 1656, à la suite des prescriptions du Concile de Trente, Dom Claude Vaussin publie le *Breviarium cistercium iuxta ritum romanum* : les hymnes festifs de Tierce et Complies sont replacés aux Heures majeures, sauf le *Veni Creator*, par contre, toutes les mélodies de l'hymnaire précédent sont préservées, et quelques textes écrits par des cisterciens apparaissent dans l'Office : par exemple les hymnes composés à cette époque pour la fête de la Toussaint de l'Ordre ou le poème *Iesu dulcis memoria*, écrit par un cistercien anglais du XIIe s. pour la fête du Saint nom de Jésus. Le fond ambrosien disparaît en grande partie, et on peut se demander si les Cisterciens eux-mêmes y accordaient encore de l'importance, car on constate qu'ils ont soin de préserver des variantes textuelles notables ou mêmes des hymnes différentes pour les temps liturgiques privilégiés , et de maintenir à Vigiles, Laudes et Vêpres un unique hymne de férie pour toute la semaine au lieu d'en mettre un différent pour chaque jour selon le bréviaire romain.

Au cours du XXe siècle, le renouveau liturgique fait redécouvrir, entre autres, le fond ambrosien qui trouvera place dans le Bréviaire romain de 1974 : *Veni Redemptor gentium*, *Iam surgit hora tertia*, *Hic est dies verus Dei*, par exemple. Les orientations données par le Concile (souci de critique textuelle, de vérité historique, de renouveau théologique, de variété dans le choix des textes...) poussent aussi les rédacteurs de *Liturgia Horarum* à réviser les versions usuelles ou à les remplacer par de nouveaux textes, en particulier pour les fêtes des Saints . Les communautés cisterciennes s'efforcent depuis lors, selon leurs différentes sensibilités, de parvenir à une synthèse harmonieuse entre conservation du patrimoine cistercien et adaptation aux besoins de notre époque et à la liturgie de l'Église universelle.

B. Milanese Melody

= Melody XV *

B. Melody

Melody 33

Sources :

Ms: Lichtenthal 28 et 32, c. 1250, Badische Landesbibliothek Karlsruhe | <http://digital.blb-karlsruhe.de/blbhs/content/titleinfo/1156504> ; | Poblet 16, XIIIe s. biblioteca@poblet.cat ; | Neuburg (1400) <http://www.literature.at/viewer.alo?objid=1136&viewmode=fullscreen&scale=1.25&rotate=&page=579>; | Sedlec (1700), Ms. XIII A 12, Prague, Národní knihovna České republiky (Státní knihovna CSR) | http://v2.manuscriptorium.com/apps/main/en/index.php?request=show_tei_digidoc&docId=rep_remake124&client= | Hymnarium cisterciense Westmalle 1952 <http://splendorveritatis.org/hymnarium/index.html>. | Etudes: B. Kaul, Le Psautier cistercien, Collectanea 13(1951)257-272. | E. Willems, Esquisse historique de l'Ordre de Cîteaux, 1958, pp.230-233. | Chrysogonus Waddell, The twelfth century cistercian hymnal, 1984. | Alicia Scarcez, conférence à Boulaur les 2 et 3 décembre 2016.

Exemple de transformation d'une mélodie ambrosienne par l'équipe de saint Bernard

Agathae sacrae virginis

Actualités de l'Église et de l'Ordre

Après que le Pape François a reconnu le martyr de János Brenner le 8 novembre 2017, ce dernier a pu être béatifié le 1er mai 2018 à Szombathely par le Cardinal Angelo Amato. Le nouveau bienheureux est entré en 1950 à l'abbaye de Zirc et fit profession temporaire un an plus tard à Budapest pour l'abbaye de Zirc ; son nom de religion était Anastasius. Après cependant il intégra le séminaire diocésain de Steinamanger ; comme celui-ci fut fermé par le régime communiste, il poursuivit son chemin au séminaire de Raab. Il fut ordonné en 1955 pour le diocèse de Steinamanger. Ce qui fut moins connu du public fut que Janos Brenner avait renouvelé ses vœux temporaires en 1954 après la fin de son premier triennat ce qui correspond aujourd'hui dans sa forme moins connue des vœux simples perpétuels. Janos Brenner fut appelé comme aumônier dans la nuit du 15 décembre 1957 au village de Zsida, pour célébrer l'eucharistie sous couvert d'une fausse urgence. Il fut pris dans une embuscade sur le chemin et tué par 32 coups de couteaux. Il était dans la seconde année de son sacerdoce, incardiné dans le diocèse de Steinamanger, mais aussi dans la septième année de sa profession temporaire. C'est pourquoi nous nous réjouissons d'avoir en la personne du Père János Brenner O.Cist., un nouveau bienheureux pour notre Ordre. Selon le souhait de l'Abbé Général, le nouveau bienheureux sera intégré dans le calendrier cistercien. De même bientôt, un décret de la Congrégation pour le Culte divin donnera le formulaire pour la Messe. D'autres informations suivront. L'oraison (collecte)

qui a été approuvée est la suivante : „Deus, qui ad illústrandam Ecclesiám tuam beátum Ioánnem martyrii victória decoráre dignátus es, concéde propítius, ut, sicut ipse dominicæ passiónis imitátor fuit, ita nos, per eius vestigia gradiéntes, ad gáudia sempitérna perveníre mereámur. Per Dominum.“ Sa Mémoire sera désormais célébrée le 15 décembre.

Le Vatican précise le traitement ecclésial des reliques. Là-dessus l'autorité vaticane chargée des questions de canonisation a publié une instruction de 10 pages qui s'adresse spécialement aux évêques. Elle doit les aider à assurer l'authenticité des reliques et à y voir clair dans le traitement de celles-ci. Ainsi il y a une permission propre du Vatican qui est requise pour enlever des membres d'un cadavre d'une personne morte et qui a été proclamée bienheureuse ou sainte. La vente ou le trafic des reliques restent gravement interdits. Cela est codifié au canon 1190 dans le Droit ecclésial de 1983.

Avec le décret "Lætitiæ plena" du 11 février 2018, la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements décrète que le lundi après la Pentecôte doit être célébré en mémoire de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de l'Église. "Une telle mémoire devra donc apparaître dans tous les Calendriers et les Livres liturgiques pour la célébration de la Messe et de la Liturgie des Heures; les textes liturgiques nécessaires à ces célébrations sont joints à ce décret et leurs traductions, approuvées par les Conférences Episcopales, seront publiées après la confirmation de ce Dicastère.

Là où la célébration de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de l'Église, est déjà célébrée, selon les normes du droit particulier approuvé, à un jour différent avec un degré liturgique supérieur, même dans le futur, peut être célébrée de la même manière.". La messe votive "Mater Maria Ecclesiae Matre" (Missale Romanum p. 1172) doit être utilisée comme référence. Comme péricopes : Gn 3,9-15.20 ou Ac, 1,12-14, Psaume responsorial : Ps 86 (87),1-2.3.5.6-7, Jn 19,25-34. Dans la liturgie des heures : Vigile : Hymne : Hymne "O virgo mater, filia", 2e lecture de AAS 56[1964], 1015-1016, Laudes : Hymne "Quae caritátis fúlgidum", Ad Benedictus, antienne : Erant discipuli perseverántes unánimiter in oratióne, cum María matre Iesu", Vêpres : hymne "Virgo, mater Ecclesiae" ou "Ave, maris stella", ad Magnificat, antienne : "Dixit Dóminus matri suae : Múlier, ecce filius tuus. Ad discipulum autem : Ecce mater tua", tout le reste est à prendre dans le Commun de la Vierge Marie.

Information pour le monde germanophone : Dans les Prières II-IV, Joseph, l'"Époux de la Bienheureuse Vierge Marie", ne doit plus être appelé "bienheureux" mais "saint" (Prot. N. 369/17, 31 iulii 2017).

Le Pape François a souligné à plusieurs reprises qu'il ne considère pas que la prière du Seigneur "führe uns nicht in Versuchung" soit traduite de manière optimale. Par cette déclaration, il a lancé une discussion féroce. Je voudrais souligner ici que pour la liturgie est et reste obligatoire la traduction approuvée par le Saint-Siège. Ce serait une erreur d'apporter des changements arbitraires à la hâte.

Avec son dernier Motu proprio "Magnum Principium", le Pape François redéfinit la coopération entre les Conférences épiscopales et le Siège apostolique dans la traduction des livres liturgiques (universels). Les Conférences épiscopales se voient attribuer plus de pouvoirs, même si la responsabilité finale incombe au Siège Apostolique. On ne peut pas encore dire comment les communautés religieuses seront traitées à l'avenir. En tout état de cause, une procédure plus simple pour la traduction des textes liturgiques est généralement attendue à l'avenir.

Le Pape Benoît XVI a déploré une «absence» de Dieu dans la liturgie. C'est la cause réelle de la crise de l'Église, écrit cet homme de 90 ans dans une préface à l'édition russe de ses œuvres sur la liturgie. Dans une incompréhension généralisée de la réforme liturgique, l'enseignement ainsi que l'activité et la créativité personnelles ont été placés au centre du service. Mais si la primauté de Dieu ne devient plus claire dans la liturgie et dans la vie, l'Église est en danger, Benoît XVI a rappelé le principe de la règle monastique de Benoît de Nursie (vers 480-547) selon lequel rien ne doit être préféré à l'office divin. Le fondateur du monachisme occidental l'a délibérément formulé en vue d'urgences apparemment plus grandes dans l'agriculture, les processus de travail manuel ou la science. Benoît XVI a souligné que cette priorité de Dieu ne s'applique pas seulement à la vie monastique : lorsque l'homme place Dieu à l'arrière-plan, il se soumet à des constructions qui l'asservissent et contredisent sa dignité humaine.

A l'occasion du 900ème anniversaire de la fondation de l'Abbaye de Fontenay par Bernard de Clairvaux, l'association du monastère, avec la Schola grégorienne d'Europe, vous invite à une fête spirituelle. L'un des plus beaux bijoux de l'architecture des monastères européens doit prendre vie. La liturgie de la Messe et la liturgie des heures seront célébrées à cette occasion selon les sources médiévales du chant cistercien. La Messe sera célébrée le 16 septembre 2018 à 10h30 et l'Office en l'honneur de saint Bernard sera chanté à 21h. La Schola rassemblera une cinquantaine de chanteurs venus de toute l'Europe, sous la direction d'Olga Roudakova (chef d'orchestre du Choeur grégorien de Paris). Cette célébration, commémorant l'inauguration de l'abbaye et de son fondateur, a pour but de permettre aux fidèles de découvrir la beauté unique des compositions cisterciennes du XIIe siècle. Siècle à rendre familier. Informations pratiques : Les chanteurs qui souhaitent rejoindre le Choeur grégorien doivent s'inscrire via Internet : <http://gregorien.be> Les données de temps pour les répétitions et d'autres informations utiles peuvent également y être procuré. Tous les visiteurs, personnes consacrées ou fidèles, du diocèse ou d'ailleurs, sont invités à participer aux célébrations liturgiques. Les prêtres sont cordialement invités à la concélébration de la Messe solennelle de fondation. Pour plus d'informations : ascarcez@ulb.ac.be

Le 24 août 2017, le Pape François a pris la parole à Rome pendant la "Semaine de la Liturgie" : L'orientation du Concile avait été de rappeler, dans le respect de la "saine tradition", une voie légitime qui est valable pour l'Eglise universelle depuis plus de 50 ans. Sous des applaudissements, il a dit : "Nous pouvons dire avec certitude et autorité doctrinaire que la réforme liturgique est irréversible". Il savait cependant que cette voie n'était pas encore achevée. Aujourd'hui, il s'agit de redécouvrir les raisons de la réforme et d'y réfléchir, poursuit François. Il faut se méfier de la lecture superficielle. La semaine liturgique, telle qu'elle se déroule en Italie depuis plusieurs années, est un bon moyen de le faire. Une richesse dans l'Église catholique sont les divers rites et prières qui existent à travers l'unité avec d'autres traditions ecclésiastiques et les églises orientales. C'est ainsi que l'Esprit Saint reçoit une "voix unique" par la prière pour, avec et dans le Christ et pour la gloire du Père et le salut pour le monde entier. (Source : Radio Vatican)

Activités du Secrétariat pour la Liturgie

Pour l'Avent 2017, une version d'essai du projet du nouveau Graduale Cisterciense (partie Avent) a été envoyée par e-mail. Je remercie les nombreuses communautés du monde entier qui ont accepté de soumettre cette version à la vérification de la pratique liturgique. Je tiens à vous

remercier encore plus pour les merveilleux commentaires et les critiques constructives qui m'ont été adressés. Si vous n'avez pas reçu les fichiers, vous pouvez les télécharger en ligne : <http://www.forstverwaltung-heiligenkreuz.at/index.php?id=81>

Le projet des nouveaux Us est prêt. Ceci a été présenté et discuté au Synode de l'Ordre en 2017. Jusqu'au prochain synode en 2019, il sera examiné par les membres de Synode et discuté à nouveau. Les suggestions à ce sujet sont toujours les bienvenues.

Le prochain Synode aura lieu en 2019 et le prochain Chapitre général en 2020. Si quelqu'un a des préoccupations liturgiques, il est le bienvenu pour les partager avec moi et je peux essayer de les introduire dans la discussion à ces occasions.

En raison de la fermeture du monastère d'Himmerod à la fin de 2017, de nombreux livres liturgiques me sont parvenus à Heiligenkreuz. Il s'agit de vieux bréviaires, de graduels, d'antiphonaires, de psautiers, etc. de notre Ordre. Les communautés qui ont besoin de tels livres sont invitées à me contacter.

Nouvelles publications et autres publications

Charles CUMMINGS OCSO, Pratiques monastiques. Éditions révisées, MW 47, Colledgeville Cistercian 2016, 210 p. ISBN 13 978-0-8790-7050-2.

Abbatia Sanctae Mariae de Pratalea, Liber Antiphonarius pro diurnis horis, Tomus I : De Tempore, Liturgiae horarum monasticae schema B, 845 p., épreuve en deux couleurs. ISBN : 9788885931978 (couverture papier), ISBN : 9788885931992 (couverture cuir). Commande : Libreria Musidora - Parma, musidora.libri@libero.it, Téléphone : +39-0521-252564.

Le projet Psalterium, Enregistrer le psautier latin complet en chant grégorien, Hartkrtiana. 12 CDBox avec DVD documentaire et manuel "Psalterium Currens" (247 p.). Commander : www.psalmschant.com ou hartkeriana@gmail.com.

Réponses à diverses questions :

■ Quand et où les abbés et abbesses peuvent-ils porter les pontificaux ?

Tous les pontificaux ou insignes ne sont portés qu'après la consécration, seul le pectoral est déjà déplacé pour l'installation. Les abbés émérites peuvent encore porter l'anneau, mais la mitre et la crosse ne peuvent être portées dans les églises de l'Ordre qu'avec le consentement du supérieur de la maison ; en ce qui concerne les pectoraux, un accord doit être conclu avec le supérieur en place. Anneau : Toujours, sauf le Vendredi Saint. Pectoraux : Volontairement sur l'habit, toujours par-dessus l'habit de chœur (coule) sur un ruban violet, dans le ministère pontifical entre l'étole et la chasuble sur la chaîne. Mitre: Dans le ministère pontifical dans chaque église de l'Ordre, si le Supérieur de la maison est d'accord. Personnel: Dans le ministère pontifical dans chaque église de l'Ordre, si le Supérieur de la Maison est d'accord ; à Rome, seul le Pape. Sous-dalmatique : Dans le ministère pontifical volontairement sous la chasuble, obligatoire pour la consécration des personnes consacrées et des candidats à la consécration. Calotte: au choix à l'habit (en blanc ou parfois violet), dans le ministère pontifical sous ou à la place de la mitre. Habit des prélats

(rochette, mozette blanche/noire et barette blanche/noire : à ne porter que rarement (cf. Declaratio 2000), lors d'occasions festives et liturgiques en-dehors de l'environnement du monastère.

■ Comment se déroulent les jours de mémoires pendant l'Avent et le Carême ?

Pendant les jours de Férie du Carême, les journées de mémoires obligatoires (memoria) sont traitées comme des journées de mémoires au choix (memoria ad libitum) et cèdent la place aux jours de Férie. Aux Vigiles, Laudes et Vêpres, les jours de mémoires peuvent être commémorés : aux Vigiles, après la lecture patristique et son répons, la lecture hagiographique correspondante avec son répons est ajoutée et se termine par l'oraison du saint du jour. Aux Laudes et aux Vêpres, après l'oraison, dont la formule de clôture est omise, on peut ajouter l'antienne et l'oraison du saint du jour. Cependant, à la Messe, on peut dire la prière du jour de Férie au lieu de la prière du jour de la mémoire. Tout le reste est à prendre à partir du jour. On choisit les rubriques violettes.

■ Quels sont les programmes qui conviennent pour trouver la notation du chant ?

Dans le passé, le programme catalan "Grego" et le programme français "Grégoire" (<http://gregoire.tele.free.fr/>) ont été très utiles et utiles. Les deux programmes ne fonctionnent plus dans le "Microsoft Windows" actuel ou ne s'exécutent que dans une mesure limitée. Actuellement, nous recommandons : Si vous aimez la programmation et la pensée abstraite : Gregorio ou GregorioTEX, qui fonctionne avec LaTeX et gabc. info : <http://gregorio-project.github.io/>. Pour les types plus visuels, la police "Caeciliae" est plus appropriée : <https://marello.org/caeciliae/> Elle ne fonctionne que dans les logiciels plus chers "Adobe InDesign" ou "Adobe Illustrator". Les deux sont des programmes professionnels qui peuvent être utilisés de nombreuses façons, mais ils sont également coûteux.

■ Quelle est la bonne posture pendant la prière du Notre Père à la Messe ?

Les concélébrants sont en "attitude priante", donc à mains écartées, tous ceux qui ne concélébrent pas tiennent les mains sous le scapulaire (s'ils ne portent pas de coule) ou laissent pendre les manches (s'ils portent une coule). Dans les stalles du chœur, on se tient debout "extra stalla" tournés vers l'autel.

■ Faut-il lire ou simplement écouter les textes lus dans la liturgie ?

Dans la mesure où on maîtrise la langue et où les mots peuvent être bien entendus, je vous conseille toujours de les écouter. Je voudrais citer Romano Guardini : "L'homme n'accepte pas pleinement la Parole de Dieu tant qu'il ne l'entend pas. Le mot signifie non seulement la raison, mais aussi l'homme. Elle a la nature de l'homme et cherche l'unité vivante de l'esprit et du sang, de l'âme et du corps. Il doit y être absorbé, non seulement avec sa signification, mais aussi avec sa forme, sa sonorité, sa chaleur et sa puissance. C'est ce que le mot signifie à partir de la graine. Mais il faut vraiment l'entendre, pas seulement le lire. Le mot devrait venir par l'oreille de l'intérieur, pas par l'œil - tout comme nous devrions prendre forme et couleur non pas en raison d'une transformation artificielle avec l'oreille, mais avec l'œil. Le comment ne peut pas être remplacé par le quoi. Le mot transmis par l'écriture et l'œil est différent du mot prononcé par la bouche et entendu par l'oreille. Lors de la lecture, le mot rétrécit ; le son est remplacé par la pression. Pendant la lecture, le mot ne doit pas seulement être lu. Si cela avait été l'intention, alors il suffirait de distribuer des livres, et tout le monde, prêtres et croyants, s'y plongerait

silencieusement. Ce qui en ressortirait serait une communauté de lecture, et malheureusement, à la foire, ce n'est souvent pas beaucoup plus que cela. Ce n'est pas censé arriver. La parole s'élèvera du hêtre sacré jusqu'aux lèvres, traversera la pièce, sera entendue par des oreilles d'écoute et reçue par des cœurs prêts". (Romano Guardini, Réflexion avant la célébration de la Sainte Messe, Mayence, 1947, 112, 112)

■ Dit-on le "Gloria Patri" à la fin des Psaumes durant le Triduum Pascal ?

Oui, dans la réforme de la liturgie. Dans le passé, les liturgies romaine et cistercienne de l'Office des morts et du Triduum de Pâques ne prévoyaient pas de "Gloria Patri" à la fin des Psaumes. La réforme de la liturgie romaine ne reconnaît plus cette particularité, c'est pourquoi notre Ordre l'a abandonnée.

Conclusion

En septembre 2017, le Pape François a reçu en audience le Chapitre général des Cisterciens de la Stricte Observance. Entre autres choses, il leur a dit : "Vous êtes seuls et séparés du monde pour trouver le chemin vers Dieu, et en même temps vous êtes appelés à partager votre expérience spirituelle avec vos frères et sœurs. Cela exige un équilibre entre la contemplation personnelle, le lien avec la liturgie de l'Église et l'accueil de tous ceux qui cherchent un lieu de silence pour faire l'expérience de la rencontre avec Dieu.»

Avec ces belles paroles, je termine ma lettre. Que Dieu vous bénisse tous.

Avec mes salutations fraternelles,

Votre Frère Cœlestin Nebel O.Cist.

Voici comment me joindre :

Adresse postale : Abbaye de Heiligenkreuz, Markgraf-Leopold-Platz 1, 2532 Heiligenkreuz im Wienerwald, Autriche.

Courriel : liturgia@ocist.org

Téléphone : +43 680 44 64 64 364 (mobile) ou : +43 2258 8703 (accueil du monastère)

[Translatio: Sr. Ombelina de Mas Latrie O.Cist., Boulaur]